

L'eau'bservatoire

DU SYNDICAT MIXTE

ARGUENON-PENTHIÈVRE

BASSIN VERSANT DE L'ARGUENON : Le « ZÉRO PHYTO » s'enracine dans les communes



La quasi-totalité des communes et des communautés de communes du Bassin versant se sont engagées à tendre vers le « Zéro Phyto ».

Le « zéro phyto » implique de ne plus utiliser de produits phytosanitaires (désherbants, insecticides, anti-limaces...) sur l'ensemble des espaces publics.

Pour y parvenir, des communes appliquent la gestion différenciée des espaces :

C'est une organisation de l'entretien des espaces verts différente en fonction de leur usage, de leur place dans la commune, pour optimiser le temps d'intervention. Par exemple intervenir moins souvent dans les espaces peu fréquentés afin de prioriser l'entretien des centres bourgs et cimetières.



Habitants se promenant dans les chemins tracés à la tondeuse



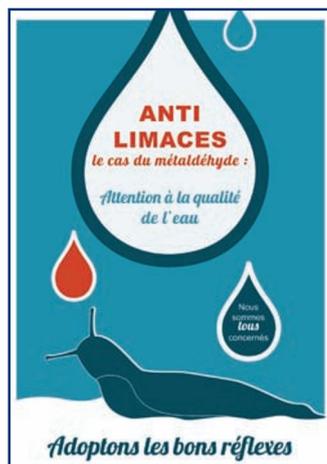
Agent tondant les chemins



Tracé autour des arbres

Au printemps 2015, une enquête a été réalisée auprès des élus et agents communaux du bassin versant de l'Arguenon pour identifier les solutions mises en œuvre pour tendre vers le zéro phyto. Le SMAP accompagne les communes dans cette démarche.

Vis-à-vis de la qualité de l'eau, soyons vigilant à l'utilisation de l'anti-limaces



L'anti-limaces, composé de métaldéhyde peut se retrouver dans les eaux. Lors de la production d'eau potable, son élimination est très difficile et onéreuse !

Si l'utilisation d'anti-limaces s'avère nécessaire : utiliser un produit d'origine naturelle à base de phosphate ferrique.

La qualité de l'eau sur 3 mois à l'Usine de Pléven

DE MAI À JUILLET 2015	VALEUR LA PLUS ÉLEVÉE AVANT TRAITEMENT	VALEUR LA PLUS ÉLEVÉE APRÈS TRAITEMENT	VALEUR MOYENNE APRÈS TRAITEMENT
NITRATES	33 mg/l	23 mg/l	
ISOPROTURON (DÉSHÉBANT AGRICOLE)	<0,02 µg/l	<0,02 µg/l	
AMPA (Désherbant utilisé par tous, issu de la dégradation du glyphosate)	<0,05 µg/l	<0,05 µg/l	

Nitrates en mg/L 0 à 50 50-100 supérieur à 100
Isoproturon / AMPA en µg/L 0 à 0,1 0,1 à 2 supérieur à 2
Source : Contrôle officiel du Ministère de la Santé (ARS Pôle Santé – Environnement ; St Brieuc)

LES SOLUTIONS ET ASTUCES DES COMMUNES POUVANT ÊTRE ADAPTÉES CHEZ LES PARTICULIERS

PIEDS DE MUR ET BORDURES



Semer ou laisser pousser des fleurs annuelles pour embellir et empêcher les plantes non désirées de pousser.

ENTRETIEN DES PELOUSES



Afin de limiter l'apparition de mousses ou pissenlits, ne pas couper trop à ras, aérer et scarifier le sol

ALLÉES SABLÉES



Utiliser des matériels mécaniques tels que les petites herse à tracter.

PAILLAGE DES MASSIFS



Mettre un paillage pour gagner du temps d'entretien, pour limiter la pousse de végétation spontanée et les arrosages. Ceci fonctionne aussi dans les potagers

ESPACES GRAVILLONNÉS



Utiliser des outils pour faciliter l'arrachage des herbes dans les graviers. La photo montre un outil à lame conçu par un agent communal à partir d'un vélo.

ECHANGER LES ASTUCES AVEC LES VOISINS



Ne pas hésiter à partager vos pratiques d'entretien sans pesticides, tous les conseils sont bons à prendre !

GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS



Laisser à certains endroits des prairies fleuries et tondre autour. Cela favorisera la venue des papillons et autres insectes utiles au jardin et au potager

La réglementation évolue, anticipons !

La loi n° 2014-110 du 6 février 2014 (loi Labbé) : cette loi interdit l'achat et l'utilisation de produits phytosanitaires par le grand public à partir de 2022. Elle interdit également l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces publics par les collectivités territoriales à partir de 2020.